

La commune de Brécéy est choisie par BA comme premier "Laboratoire d'analyse" et premier "Théâtre d'opérations" pour la défense et illustration de son programme Républicain.

BA remporte une grande victoire politique (36.5% des voix), remarquée par tous les observateurs politiques et acteurs départementaux. BA peut modifier son appellation et devenir Bocage Avenir. Son site internet (www.bocageavenir.com) devient le plus grand site départemental d'informations politiques indépendantes

Note au lecteur : Les publications et la revue de presse de ces élections sont consultables sur le site: www.bocageavenir.com

Municipales Brécey 2008

BA met en œuvre son programme d'animation de la vie civique locale et d'encouragement à des pratiques électorales plus démocratiques.

BA est un mouvement citoyen, ce n'est pas un parti politique. Il n'a aucune vocation à présenter ou investir des candidats. Il est vrai qu'en 2001, BA, en évidente contradiction avec son programme, s'est érigé exceptionnellement, en parti d'opposition municipale en proposant, sous ses couleurs, une liste complète de 19 noms (du jamais vu dans une commune de moins de 2500 habitants) et en se présentant de ce fait comme une alternative à la municipalité sortante. Mais cette entorse était purement tactique : Il s'agissait de lancer le mouvement et assurer son développement ultérieur. L'objectif est atteint. BA peut désormais se conformer strictement à ses principes fondamentaux. Aussi, dans toutes élections municipales, BA a pour mission :

- De dresser un bilan objectif des actions et des réalisations de l'équipe sortante. Il n'est pas de démocratie sans contrôle et de contrôle sans inventaire.
- De proposer aux électeurs le plus large éventail de choix. La démocratie, c'est le pluralisme des idées, des compétences et des hommes qui peuvent les mettre en œuvre. N'est pas démocratique une élection où l'électeur n'a d'autre choix que de ratifier la liste du Maire sortant.

Bilan de la municipalité sortante

BA déplorait en 2001, le déficit démocratique dans le fonctionnement du conseil, le manque de transparence financière, l'aventurisme industriel (poireaux, fonderie etc.. et plus récemment Aromapole, et le grand parc zoologique annoncé), la dérive des comptes de la mairie et de la communauté de communes (on se souvient encore du fameux article : « Brécey dans le rouge » suite au rapport de la Cour Régionale des Comptes).

Force et de constater que les remarques de BA sont toujours d'une consternante actualité. BA relève aussi que les deux promesses phares du programme du Maire, candidat alors de son troisième mandat, n'ont pas été tenues :

- La diminution de impôts locaux (commune plus Communauté de Communes) pourtant solennellement promise n'a pas été effective.
- La mise en « trois voies » de la route de Brécey – Tirepied - Avranches, promise en 2001, croix de bois, croix de fer....pour « demain » n'a pas été réalisée. Tout au plus un aménagement (mais toujours en deux voies seulement) d'un court tronçon, il est vrai le plus accidentogène, a-t-il été pratiqué...en décembre 2007 !

Note au lecteur : En allant sur le « portail » du site www.bocageavenir.com (1^{ère} page de ce document) en cliquant sur [municipales 2001](#) on accèdera à [l'ensemble des publications BA 2001](#), [la revue de presse](#) et [le compte rendu du meeting du maire sortant...où ses promesses ont été solennellement prononcées.](#)

En revanche, les Brécéens et les Brécéennes sont légitimement indignés par les projets calamiteux qui ont été menés par le Maire-Président-Conseiller-Général lors de son troisième mandat.

- Merci pour le centre d'enfouissement des déchets ultimes (CET) de Cuves-Brécey.

Bien évidemment qu'à partir du moment où les autorités locales concernées, le Maire de Cuves, et le maire, Président de Communauté de Communes et Conseiller Général de Brécey faisaient savoir qu'ils étaient prêts à accueillir ce dont personne ne veut, le projet a eu le soutien immédiat de toutes les autorités des cantons voisins, trop heureux de décharger leur poubelle chez le voisin et en même temps celui du Conseil Général, soulagé de n'avoir pas à traiter lui-même, alors qu'il est pourtant tenu de le faire, la question départementale des ordures ménagères et des déchets industriels, question par nature impopulaire et conflictuelle.

Les désastreuses dérives démocratiques dans les communes de moins de 2500 habitants.

Dans les petites communes (moins de 2500 habitants), **la liberté des électeurs comme celle des candidats est totale**. Selon le code électoral, les conseillers sont élus « intuitu personae », dans leur personne, à titre individuel. Aucun dépôt de candidature n'est prévu, c'est-à-dire **qu'on peut même être élu sans avoir fait acte de candidature**.

Dans les textes, il n'est pas plus bel exercice démocratique que les élections municipales des petites villes.

Dans les faits, il en va tout autrement. Les Maires sortants se sont en effet employés à confisquer la liberté de choix des électeurs. Elle est évidemment trop lourde de risques pour eux. Il faut réduire le risque électoral en réduisant le droit d'expression de l'électeur à la simple ratification de la « **Liste** » du Maire sortant, liste unique et complète que seul le sortant est capable de construire. Le nombre de postes à pouvoir (19 à Brécey) est tellement excessif par rapport à la population de la commune que « **la Liste** » est toujours la même, celle des conseillers municipaux en place plus quelques noms supplémentaires pour suppléer l'abandon de quelques conseillers « démissionnaires » et le Maire est « Maire à vie » puisque « la liste » est destinée à ne faire élire que les conseillers qui sûrement voteront la tête de liste comme Maire dès la première réunion du « nouveau » (sic) conseil municipal.

Ainsi, « la Liste » permet le renouvellement perpétuel des conseillers et du Maire : de scrutin en scrutin, à quelques unités près, on prend les mêmes et on recommence. Cette divine surprise doit évidemment tout à la pratique de « **la Liste** », l'assurance électorale tous risques du Maire sortant, d'autant plus que « **la Liste** », qui pourtant n'a aucune existence légale dans les communes de moins de 2500 habitants, constitue néanmoins et de fait, l'unique bulletin de vote. Elle est en effet le seul support papier préimprimé présentant les apparences d'un document officiel. C'est donc le document qui sera utilisé par l'électeur dont le rôle « actif » (sic) se limitera à rayer certains noms et en rajouter d'autres. C'est commode, c'est facile et cela donne l'illusion d'un vote démocratique.

BA fait un rêve pour Brécey

Bocage Avenir imagine une commune idyllique où :

- Chaque Brécéen et Brécéenne utilisent totalement l'extrême liberté autorisée par le code électoral. Pour ce faire :
- Ils rédigent sur papier libre sans aucune mention, **leur bulletin de vote**, en écrivant 19 noms choisis absolument librement et en conscience. Il n'est nul besoin que les personnes choisies aient fait acte de candidature puisqu'on peut être **élu sans avoir été candidat**.
- Ils n'oublient aucune des compétences (et elles sont nombreuses) qui pourraient être utiles à la ville. Brécey n'est pas un désert, les talents ne se réduisent pas aux 19 personnes choisies (et imposées) par le Maire sortant. Pour aider les Brécéens (nes) dans le choix de leurs conseillers municipaux, « **la Liste des 30 personnalités préférées de BA** » sera prochainement publiée, cette liste n'est ni exhaustive ni définitive. Avant de l'éditer, BA encourage les Brécéens, à lui faire connaître les noms des personnalités qui leur semblent devoir y figurer, étant entendu que tous les talents, sans aucune exclusive, doivent être reconnus et aucun oublié. Les conseillers municipaux actuels, à l'exception notable, de quelques membres sont des personnes de qualité. Tous malheureusement n'ont guère eu l'occasion de mettre en œuvre leurs compétences, compte tenu de l'autoritarisme sans limite d'un maire au comportement autocratique. Nul doute que dans un conseil plus démocratique, leurs talents pourraient réellement s'exprimer.

La liste des personnalités préférées de BA fait donc naturellement une large place aux personnalités issues du conseil municipal actuel.

C'est bien le Maire, Président de la Communauté de Communes, Conseiller Général de Brécey qui a « obtenu » (sic) le CET, même s'il a toujours essayé, malhonnêtement d'ailleurs, de faire croire le contraire.

- Merci pour le service public d'assainissement non collectif (le SPANC) et la redevance spécifique annuelle (36€) exigible dès le 3-03/01/08.

Les Brécéens et les Brécéennes savent bien que le dispositif « SPANC » est mis en place dans le cadre de la loi sur l'eau du 3 janvier 1992. Il n'en conteste ni le principe ni l'utilité. En revanche, ils ont noté que le Maire, Président de la Communauté de Communes, contrairement aux pratiques observées dans les autres Cantons, a tout fait, parce que la question est délicate et conflictuelle, pour éviter le débat : l'information a été incomplète, insuffisante et le dialogue inexistant. Ils s'étonnent enfin de ce que le canton de Brécey soit le premier canton du Sud-Manche à se précipiter dans les délices de la « Redevance ». Sans doute, le Maire, Président de Communauté de Communes et Conseiller Général de Brécey veut-il gagner, pour les Brécéens, le titre de premier de la classe au palmarès des contribuables les plus généreux de France !

- Merci pour les lignes THT et l'effroyable « balafre » (comme l'appelle la Manche Libre) qui zèbre tout le canton de Brécey.

L'EPR (réacteur nucléaire de nouvelle génération) qui sera installé à Cherbourg le sera parce que l'extrême majorité des élus du département, petits ou grands, UMP ou socialistes, ont développé un véritable « lobbying » pour « obtenir » (sic) cette implantation si riche de retombées financières ultérieures pour les institutions départementales. Ce n'était pas « gagné » (sic). En effet, Cherbourg ne pouvait être plus mauvais choix. L'électricité est produite pour la consommation de la Bretagne et l'Île de France, le choix de Cherbourg conduisait nécessairement à construire une ligne de courant à très haute tension sur une longueur invraisemblable. Le choix de Cherbourg est un non-sens économique (coût de construction de la ligne et coût des « pertes en ligne », évidemment proportionnelles à la longueur de la ligne), mais plus encore, un non-sens écologique : une balafre hideuse affecte un département qui prétend développer ses atouts touristiques, elle est de plus dangereuse (courants magnétiques)

Le maire, Président de Communauté de Communes et Conseiller Général de Brécey, Vice Président de l'assemblée départementale porte évidemment une responsabilité majeure dans cette affaire. On peut affirmer que ses « inquiétudes » (sic) devant la défiguration du canton relève de l'attitude de Jocrisse au même titre que ses « regrets » sur l'autorisation récente du CET de cuves par le Préfet puisque il prétend « regretter » les réalisations qu'il a évidemment lui même soutenues activement.

- Merci pour les augmentations astronomiques et rétroactives des prix de pension de la MAPAD exigées en janvier 2002.

- Merci pour son action en « faveur » (sic) des personnes les plus vulnérables

Monsieur Tréhet a une façon bien à lui de s'occuper des personnes âgées : c'est d'augmenter les tarifs des établissements qu'il préside. Les pensionnaires, qui n'ont pas le droit de s'exprimer, savent que l'augmentation des

tarifs de la MAPAD de Brécey a été de 20 à 25% depuis le début de l'année et ce, sans aucune amélioration particulière. Cette augmentation classe les établissements pour personnes âgées de Brécey parmi les plus coûteux du département.

La Gazette du 02 juin 2002
Campagne législative René André
/Bernard Tréhet